

Politique institutionnelle des activités internationales et interculturelles

Direction des études

Table des matières

1. CADRE DE RÉFÉRENCE	3
1.1 Préambule	3
1.2 Valeurs	3
1.3 Définitions	3
2. CHAMP D'APPLICATION	5
3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	5
4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	6
4.1 Conseil d'administration	6
4.2 Direction générale	6
4.3 Comité de direction	6
4.4 Commission des études	7
4.5 Direction des études.....	7
4.5.1 Service de l'organisation et du cheminement scolaire.....	7
4.6 Direction des affaires étudiantes et des services à la communauté	7
4.7 Direction des ressources humaines	8
4.8 Direction des services administratifs	8
4.9 Coordination du service des communications.....	8
4.10 Responsable d'un projet.....	8
4.11 Comité-conseil sur l'international (voir composition au point 5)	8
4.12 Personne participant à une activité internationale	9
5. COMPOSITION DU COMITÉ-CONSEIL SUR L'INTERNATIONAL	9
6. APPLICATION DE LA POLITIQUE	9
7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION.....	9
REMERCIEMENTS	10
RÉFÉRENCES.....	11

1. CADRE DE RÉFÉRENCE

1.1 Préambule

Acteur influent dans le développement régional, le Cégep de Granby reconnaît l'importance de l'ouverture sur le monde et de l'internationalisation dans la formation des étudiants et dans leur épanouissement. Ainsi, en accueillant des étudiants étrangers, en offrant des activités interculturelles, en contribuant à des échanges internationaux et en partageant des savoir-faire avec d'autres cultures, les membres de la communauté collégiale développent des compétences essentielles afin d'être des acteurs engagés dans une société de plus en plus multiculturelle.

De plus, la mise en place de cette politique contribue à créer un environnement inclusif, responsable et bienveillant. Cette dernière a d'ailleurs pour but d'établir les fondements communs de nos actions dans différents secteurs d'activités internationales et ainsi de favoriser une vision commune par le partage et par la collaboration entre les différents intervenants.

La présente politique vise donc à développer, à promouvoir et à encadrer les activités qui servent ces principaux objectifs.

1.2 Valeurs

La politique est fondée sur les valeurs suivantes :

- L'ouverture sur le monde, l'acceptation des différences et le respect de la diversité;
- La collaboration dans un esprit valorisant la solidarité, l'éthique et l'équité;
- Le respect et l'ouverture au savoir dans son sens large, au savoir-faire et à la culture de tous les partenaires dans un rapport égalitaire;
- Le développement des capacités adaptatives et la connaissance de soi chez les étudiantes, étudiants;
- Le développement et le partage de l'expertise des membres du personnel;
- L'utilisation durable et éthique des ressources matérielles et humaines au bénéfice des communautés qui en tirent profit;
- Les relations humaines basées sur des valeurs d'égalité, d'inclusion, de transparence, d'authenticité et de justice sociale.

1.3 Définitions

Cégep

Acronyme pour « Collège d'enseignement général et professionnel ». Au Québec, le cégep est un établissement d'enseignement public où est dispensé le premier niveau de l'enseignement supérieur. (Réf. : Les Cégeps du Québec).

Équité

Principe qui permet que les personnes, quelles que soient leur identité et leurs différences, soient traitées en tenant compte de leurs caractéristiques particulières afin d'en arriver à un résultat qui se veut le plus juste possible. Cela veut dire qu'il faut veiller à ce que les mécanismes d'affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et qu'ils n'introduisent pas ou ne maintiennent pas de discrimination en fonction de l'identité. (Réf. : Université Laval).

Diversité

Se rapporte aux conditions, aux modes d'expression et aux expériences de différents groupes définis par l'âge, l'orientation sexuelle, le statut autochtone, la religion, la situation de handicap, la langue, le lieu d'origine, l'origine ethnique, la culture, la situation socioéconomique et d'autres attributs. (Réf. : Université Laval).

Culture institutionnelle inclusive

Une culture inclusive est relative à la collectivité. Il s'agit de la création d'un environnement et d'une culture qui promeut l'équité, et qui célèbre, respecte, accepte et fait valoir la différence. (Réf. : Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante, Cégep de Granby).

Mobilité étudiante entrante

Étudiante, étudiant de l'international qui vient faire un court séjour au cégep (non diplômant). Désigne les stages de nature créditée ou non qui amènent les étudiantes, étudiants à réaliser un stage en milieu de travail, un séjour d'études, un stage d'observation et de sensibilisation ou un séjour linguistique (Réf. : Fédération des cégeps).

Mobilité étudiante sortante

Étudiante, étudiant du Québec qui fait un court séjour à l'international. Désigne les échanges et les stages de nature créditée ou non qui amènent les étudiantes, étudiants à réaliser un cours crédité ou non, un stage en milieu de travail crédité ou non, un séjour d'études dans un établissement partenaire à l'international, un stage d'observation et de sensibilisation, un stage de solidarité ou un séjour linguistique (Réf. : Fédération des cégeps).

Mobilité du personnel

Désigne les occasions pour un membre du personnel du collège de se perfectionner, de partager son expertise ou d'exercer sa profession à l'étranger. Cet exercice doit se faire dans le cadre de son emploi et d'une entente interinstitutionnelle.

Projet international

Activité ou projet international de nature interculturelle que ce soit à l'international ou ailleurs au Canada (incluant les communautés autochones).

Projet interculturel

Activité ou projet qui valorise l'échange entre les cultures.

Étudiante étrangère, étudiant étranger

Étudiante, étudiant qui ne détient pas, au moment de formuler sa demande, le statut de citoyenne ou de citoyen canadien ou d'immigrant reçu.

Étudiante, étudiant hors Québec

Étudiante, étudiant qui est citoyenne ou citoyen canadien, mais qui ne réside pas au Québec.

Internationalisation

Processus institutionnel d'intégration de plusieurs dimensions internationales et interculturelles dans leur mission, leurs programmes et leurs activités (Réf. : Fédération des cégeps).

International

Prise en compte d'éléments relatifs à des pays étrangers au sein d'échanges, d'activités ou d'enseignement. Dans le cadre de la présente politique, tout ce qui est hors Québec est considéré comme international.

Interculturel

Prise en compte, au sein de projets interculturels, d'échanges, d'activités ou d'enseignement, des différents savoir-faire entre cultures, des identités ethnoculturelles des individus, des distinctions sociales et générationnelles, etc.

Compétences interculturelles

Les compétences interculturelles font appel aux émotions et sentiments qui vont générer des attitudes et comportements d'ouverture, d'accueil et d'écoute pour interagir avec d'autres cultures avec considération et aisance. (Réf. : Compétences interculturelles, Fred Dervin).

Projet de coopération et de développement international

Activités de coopération et de développement international, plus précisément les ententes institutionnelles favorisant les échanges d'expertise, les contenus de formation, l'offre de formation sur mesure, l'appui en gestion scolaire et pédagogique ainsi que la délocalisation de la formation (Réf. : Politique institutionnelle des activités internationales, Cégep Saint-Jérôme).

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à l'ensemble de la communauté du Cégep de Granby et plus spécifiquement :

- À toute personne qui étudie ou travaille au Cégep;
- À toute autre personne qui prend part aux activités du Cégep;
- À tout projet ou activité du Cégep ayant une dimension internationale et interculturelle.

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les objectifs de la Politique des activités internationales du Cégep de Granby sont définis en quatre volets :

Volet 1: Mobilité étudiante (entrante-sortante) et mobilité du personnel

- Encourager et encadrer la participation des membres de la communauté collégiale à différents projets de mobilité à l'international et au national.
- Assurer la promotion, le développement structuré et le soutien de projets de mobilité étudiante entrante et sortante selon l'accessibilité des ressources financières.
- Veiller à une répartition équitable des ressources financières et humaines nécessaires pour la réalisation de projets de mobilité étudiante ou du personnel.
- Développer des compétences interculturelles : apprendre à se connaître, développer l'ouverture à l'autre, comprendre les défis de l'interculturalité et vivre ensemble l'expérience interculturelle.

Volet 2 : Recrutement et intégration d'étudiantes, d'étudiants étrangers

- Assurer une présence stratégique sur la scène internationale en participant à différentes activités et en développant des outils promotionnels.
- Développer un outil de référence et des stratégies de recrutement sous un angle éthique en tenant compte des besoins de la société québécoise et de la société d'origine des personnes recrutées. Le recrutement tient compte des droits, des obligations et des attentes des pays d'origine, du pays de destination et des étudiantes, étudiants (Réf. : Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé).
- Supporter la réussite des étudiantes, étudiants étrangers en proposant un accompagnement pour l'ensemble des acteurs impliqués ainsi qu'accompagner le personnel dans le processus d'intégration des étudiantes, étudiants étrangers.

- Assurer la disponibilité des informations, des ressources humaines et matérielles relatives au processus migratoire, à l'accueil des étudiantes, étudiants étrangers et à leur intégration à notre milieu de vie.
- Soutenir tous les acteurs responsables des activités d'accueil des étudiantes, étudiants étrangers et hors Québec pour faciliter leur intégration au sein du Cégep de Granby et dans la communauté régionale.
- Développer des partenariats à l'international afin de signer des ententes interinstitutions et des ententes de réciprocité.

Volet 3: Internationalisation de la formation

- Intégrer des dimensions interculturelles et/ou des projets à l'international dans les programmes, dans le respect du devis du programme.
- Proposer et soutenir les différentes activités et outils visant le développement des compétences interculturelles de l'ensemble de la communauté du Cégep.
- Encourager le perfectionnement du personnel qui souhaite consolider son expertise et ses expériences en internationalisation.

Volet 4 : Partage des savoirs

- Être à l'affût des opportunités, des appels d'offres internationaux ou d'autres initiatives permettant la réalisation de projets de coopération et de développement international.
- Contribuer aux développements local, régional, national et international par le partage d'expertise, notamment en créant des liens avec les différents acteurs impliqués dans les projets.
- Développer et maintenir une collaboration avec divers partenaires internationaux dans une perspective d'enrichissement mutuel.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

4.1 Conseil d'administration

En conformité avec son mandat, le conseil d'administration :

- Adopte la politique;
- Est informé des activités et des projets réalisés en lien avec les quatre volets de la présente politique et reçoit annuellement le rapport d'activités.

4.2 Direction générale

En conformité avec son mandat, la Direction générale :

- S'assure que la politique est en cohérence avec le plan stratégique du Cégep.

4.3 Comité de direction

En conformité avec son mandat, le Comité de direction :

- Détermine, sur recommandation de la Direction des études, les projets retenus qui demandent un appel de projet (projets pédagogiques qui ont des aspects internationaux et interculturels, projets de mobilité sortante, projets de mobilité du personnel, délocalisation d'une formation, etc.);

- Suspend ou annule un projet en cas de force majeure;
- Approuve les documents concernant les projets de mobilité à l'international.

4.4 Commission des études

En conformité avec son mandat, la Commission des études :

- Participe à la consultation sur la politique et donne un avis;
- Participe à la consultation sur les éléments pédagogiques et tout outil nécessaire à l'application de cette politique.
- Est informée des projets de mobilité internationale retenus.

4.5 Direction des études

La Direction des études a la responsabilité de chapeauter et de coordonner l'ensemble des activités internationales. Plus spécifiquement, la Direction des études :

- Voit au suivi de l'application de la politique et à sa révision;
- Voit à l'évaluation des retombées et rédige le rapport d'activités;
- Coordonne le développement, la promotion et l'encadrement des activités internationales, et ce, en collaboration avec les directions et les services concernés;
- Est en charge du recrutement, de l'accueil et de l'intégration des étudiantes, étudiants étrangers, et ce, en collaboration avec les directions et les services concernés;
- Répond aux demandes d'information liées aux programmes et aux processus d'admission des étudiantes, étudiants étrangers;
- Veille à l'intégration des éléments touchant à l'internationalisation de la formation dans ses programmes d'études, et ce, dans le respect des devis ministériels;
- Transmet une mise à jour annuelle de l'ensemble des activités internationales et interculturelles à la coordination du service des communications;
- Soutient, en fonction des ressources disponibles, les initiatives relatives à la mobilité étudiante ou du personnel en ce qui concerne la formation créditée du secteur régulier;
- Veille à la mise en œuvre des projets périscolaires ou tout autre projet à l'international;
- S'assure du respect et de la diffusion des documents en soutien à l'application de la présente politique;
- Détermine les balises de sécurité et la tolérance au risque de l'établissement pour la participation aux activités de mobilité internationale;
- Voit à diffuser annuellement un appel de projets internationaux;
- Fait une recommandation au comité de direction pour tout projet retenu touchant au moins un des quatre volets.

4.5.1 Service de l'organisation et cheminement scolaires

En conformité avec son mandat, le service de l'organisation et cheminement scolaires :

- Assure la gestion des dossiers administratifs (admission, inscription, documents officiels, report de session, cheminement scolaire, etc.).

4.6 Direction des affaires étudiantes et des services à la communauté

La Direction des affaires étudiantes et des services à la communauté a la responsabilité de chapeauter l'ensemble des activités internationales et interculturelles se rapportant à son secteur. La Direction des affaires étudiantes :

- Collabore avec la ou les personnes responsables de l'international à la Direction des études, aux activités internationales et interculturelles de la vie étudiante;

- Accueille et accompagne, en collaboration avec la personne responsable de l'international à la Direction des études, les étudiantes, étudiants étrangers pour assurer leur intégration;
- Veille à l'optimisation de la qualité de l'accueil et de l'intégration des étudiantes, étudiants étrangers.

4.7 Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines a la responsabilité de chapeauter l'ensemble des activités internationales se rapportant à son secteur. Plus spécifiquement, la Direction des ressources humaines :

- Veille à la mise en œuvre des projets à l'international pour tout ce qui concerne la libération, l'embauche ou le remplacement d'une enseignante ou d'un enseignant qui participe à une activité à l'étranger.

4.8 Direction des services administratifs

La Direction des services administratifs a la responsabilité de chapeauter l'ensemble des activités internationales se rapportant à son secteur. Plus spécifiquement, la Direction des services administratifs :

- Collabore à la reddition de comptes financiers inhérente aux projets de mobilité et au recrutement d'étudiantes, étudiants étrangers;
- Assure les transactions financières à l'international des étudiantes, étudiants étrangers ainsi qu'avec les différents acteurs (agence de voyages, transport, organismes : les offices jeunesse internationaux du Québec-LOJIQ, Direction des affaires internationales de la fédération des cégeps-DAI, SRAM, etc.).

4.9 Coordination du service des communications

En conformité avec son mandat, la coordination du service des communications :

- Assure la création d'outils de promotion du Cégep afin de recruter des étudiantes, étudiants étrangers;
- Développe et met à jour le contenu destiné aux futures étudiantes ou aux futurs étudiants étrangers sur le site Web du cégep et sur les réseaux sociaux;
- S'assure d'obtenir la mise à jour annuelle des activités internationales et interculturelles provenant de la personne responsable de l'international à la Direction des études afin d'actualiser la page réservée à l'international.

4.10 Responsable d'un projet

- S'engage à respecter les exigences relatives aux projets de mobilité (ex : exigence précisée dans le guide de dépôt des projets, etc.);
- Doit être un membre du personnel ou une personne contractuelle.

4.11 Comité-conseil sur l'international (voir composition au point 5)

Afin de favoriser une meilleure cohérence dans les actions et un meilleur partage des expertises, le comité-conseil :

- Collabore, avec chacune des directions concernées, à la définition des différents mécanismes de concertation et de communication entourant les activités internationales et interculturelles;
- Collabore à l'établissement des mécanismes d'approbation et de priorisation des projets de mobilité étudiante sortante, des projets de mobilité du personnel et des projets de partage du savoir faire afin de soutenir les directions concernées;
- Évalue et priorise les projets de mobilité étudiante sortante, les projets de mobilité du personnel et les projets de partage du savoir retenus lors des différents appels de projets et les recommande à la Direction des études;
- Collabore à la rédaction des documents requis pour les activités internationales;

- Conseille le Cégep sur les différentes activités internationales en se basant, entre autres, sur les expériences passées;
- Collabore à la révision de la présente politique.

4.12 Personne participant à une activité internationale

- S'engage à respecter l'ensemble des politiques qui s'appliquent et les engagements prévus au contrat signé avec le Cégep, et ce, même si la participante ou le participant se trouve à l'étranger;
- S'assure, autant que possible, de faire bénéficier la communauté collégiale de son expérience par la production d'un rapport, d'une présentation ou d'une activité.

5. COMPOSITION DU COMITÉ-CONSEIL SUR L'INTERNATIONAL

Le comité est composé des huit membres suivants :

- Une gestionnaire ou un gestionnaire responsable de l'international
- Une conseillère ou un conseiller pédagogique à l'international
- Une personne membre du personnel professionnel:
 - 1) Formation régulière
 - 2) Formation continue et services aux entreprises
- Une personne membre du personnel de soutien
- Trois membres du personnel enseignant:
 - 1) Formation générale
 - 2) Programme technique
 - 3) Programme préuniversitaire

6. APPLICATION DE LA POLITIQUE

La Direction générale (ou la direction qu'elle mandate) est responsable de l'application de cette politique.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

La politique entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil d'administration. La révision et la mise à jour de la politique sont prévues tous les cinq ans ou avant, selon les besoins.

REMERCIEMENTS

La mise en place de cette politique n'aurait pu être possible sans l'implication et l'engagement de plusieurs personnes. Le Cégep de Granby tient à remercier les membres du comité ainsi que toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont collaboré à la réalisation de ce projet :

Comité de révision

Michel Bélanger, directeur, Direction des affaires étudiantes et des services à la communauté
Justine Benoit, enseignante, Techniques d'éducation spécialisée
Katherine Breton, conseillère pédagogique à l'international, Direction des études
Cynthia Croteau, conseillère pédagogique, Service de la formation continue
Joannie Daigneault, enseignante, Sciences humaines
Isabelle Giard, directrice, Direction des affaires étudiantes et des services à la communauté
Jaëlle Gosselin, conseillère en adaptation scolaire, Carrefour de la réussite
Sonia Grenon, enseignante, Arts et lettres
Caroline Morissette, technicienne en administration, Service de l'organisation et cheminement scolaires
Samia Plante, directrice adjointe, Direction des études

Rédaction et mise en page

Katherine Breton, conseillère pédagogique à l'international, Direction des études

Collaborateurs

Marie-Janou Lusignan, directrice adjointe, Direction des études
François Tougas, enseignant, Sciences humaines
Julie Houle, enseignante, Arts et lettres

RÉFÉRENCES

- Cégep de Saint-Jérôme (2019). Politique institutionnelle des activités internationales. Repérée à : <https://www.cstj.qc.ca/le-cegep/documents-officiels/politiques/>
- Cégep de La Pocatière (2016). Politique institutionnelle d'internationalisation du Cégep de La Pocatière. Repérée à : <https://www.cegeplapocatiere.qc.ca/le-cegep/a-propos/documents-institutionnels/>
- Collège Maisonneuve (2004). Politique relative à l'internationalisation et à l'éducation interculturelle et citoyenne. Repérée à : <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/a-propos/politiques-reglements/>
- Cégep de Matane (2006). Politique d'internationalisation du Cégep de Matane. Repérée à : <https://www.cegep-matane.qc.ca/cegep/politiques-reglements/>
- Université Laval (2022). Concept clé en EDI. Repérée à : <https://www.ulaval.ca/equite-diversite-inclusion/concepts-cles-en-edi>
- Cégep de Granby (2023). Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante. Inspirée de CRSNG, 2017, p.4; CCDI, 2022 et UQAR, 2022. <https://cegepgranby.ca/le-cegep/reglements-et-politiques/>
- Guide du candidat : Tenir compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans votre demande (2017). Repérée à : https://www.nserc-crsng.qc.ca/doc/EDI/Guide_for_Applicants_fr.pdf
- Fédération des cégeps. Repérée à : <https://fedecegeps.ca/international/les-cegeps-a-linternational/>
- Les Cégeps du Québec. Repérée à : <https://www.cegepsquebec.ca/nos-cegeps/presentation/quest-ce-quun-cegep/>
- Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé. Repérée à : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA63/A63_R16-fr.pdf
- Perdre le sud : décoloniser la solidarité internationale (2020). Sondarjee, Maïka, Édition Écosociété.
- Compétences interculturelles (2016). Dervin, Fred, Éditions des archives contemporaines.